

PRÉVOYANCE :

**ACCIDENTS DE  
LA VIE COURANTE**

# La réponse mutualiste face aux accidents de la vie courante

- Chaque année, **1 Français sur 6** a recours à des soins suite à un accident de la vie courante
- **56 % des accidents interviennent à domicile** : les victimes ne sont pas couvertes
- En cas de séquelles, **80 % des accidents** conduisent à un taux d'**AIPP inférieur à 10 %**.

## Une offre différenciante

Avec Tutélaire, vous couvrez vos adhérents dès **1 % de perte fonctionnelle**, quelle que soit la nature de la séquelle

- Jusqu'à **1 500 € par % d'AIPP consolidé**
- Jusqu'à **180 000 € d'allocation en cas de décès accidentel de l'assuré** âgé de 67 ans au plus
- Assistance **24h/24 7j/7**.

## Un produit mutualiste par excellence

Conçu et tarifé selon les valeurs Tutélaire, accessible au plus grand nombre

- Des cotisations parmi les plus basses du marché
- Le contrat prend effet le **1<sup>er</sup> jour du mois** suivant la souscription
- Un contrat ouvert à la souscription des personnes physiques âgées de **0 à 75 ans**
- Le contrat couvre dès les invalidités moins conséquentes et plus fréquentes.

## Un service d'assistance, pour un accompagnement immédiat

Pour renforcer l'accompagnement des souscripteurs dans le cadre des accidents de la vie, nous avons bâti un partenariat privilégié avec l'assistant mutualiste RMA.

Via une **plateforme de conseil**, les téléconseillers RMA pourront orienter les souscripteurs **pour faire face à l'urgence et apporter des solutions pratiques** ou tout simplement, apporter conseil et assistance aux besoins du quotidien.



## Conception d'une offre sur mesure pour vos adhérents

Un parcours sans couture de la conception à la gestion du risque

- Des interlocuteurs et des experts métier dédiés du set up à la gestion opérationnelle
- Accompagnement et sensibilisation de vos équipes
- Des dossiers instruits en toute confidentialité par le médecin conseil de Tutélaire
- Process de gestion intégré et partenaires SI historiques.

## En résumé...

- Une garantie **utile** avec :
  - le taux d'indemnisation le plus bas du marché : **dès 1 % d'AIPP**
  - **l'assistance incluse** pour tous
- Un principe d'**indemnisation forfaitaire transparent et simple** à expliquer
- Un tarif justement calculé pour un produit **accessible à tous**.

Soyons partenaires pour bâtir ensemble  
un projet mutuellement profitable

**Pour nous contacter :**  
contactpro@tutelaire.fr  
Tél. : 01 44 06 89 30

Tutelaire

Siège social : 45 rue Eugène Oudiné - 75013 Paris

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité

SIREN 775 682 164



@Tutelaire\_off



@Tutelaire

tutelaire.fr - wikidependance.fr

